



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2024

Étaient présents : GALISSON Nicolas, GARZELLI Elsa, TRINTIGNAC Laurent, DESANGLES Véronique, CLAVERIE Claudine, DUFFAU Jean-Michel,

Était excusés : CLAVERIE Claudine qui donne procuration à GARZELLI Elsa
SCARAVETTI Henri qui donne procuration à NEGRINI Régine
TRINTIGNAC Laurent qui donne procuration à DESANGLES Véronique

Était absent : DUBLANC Cédric, CABEAU Bernard

○ été nommée comme **secrétaire de séance** : GARZELLI Elsa

1/ Le compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2023 est validé.

2/ Projet d'accélération des énergies renouvelables

La Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « *planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires* ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

○ Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Au vu de la configuration des bâtiments communaux, le conseil émet un avis défavorable quant à l'implantation de projets sur ceux-ci.

Pour les particuliers, il s'agit de recenser les projets individuels mais il n'y a aucune remontée pour le moment. L'information est diffusée sur le Facebook de la commune et le sera dans l'Info Bascous de janvier 2024. Les particuliers auront jusqu'au 31 janvier 2024 pour se faire connaître.

Le conseil municipal privilégie le photovoltaïque sur l'ensemble de la commune.

3/ Compte-rendu de la visite de l'architecte du CAUE pour la Maison dite Ladevèze

L'architecte a rendu son rapport le 20 décembre dernier quant à sa visite du 13 septembre lui permettant de voir in-situ le bâtiment à rénover et d'échanger quant au projet d'y installer éventuellement un kinésithérapeute.

Il convient dès à présent de prendre contact avec le service ingénierie du département afin de lister les subventions possibles et les organismes à contacter (DETR fin 2024, département, etc...)

Il sera nécessaire ensuite de trouver un architecte qui gèrera et supervisera le chantier du début à la fin. Ce chantier verra certainement le jour, fin 2025 : voir pour une pré-étude.

4/ Questions diverses

- La remise des prix des villages fleuris aura lieu à Auch le 9 février prochain.
- Le portail du cimetière a été installé.
- Pays d'Armagnac → dans le cadre d'Armagnac Confidentiel, la commune de Bascous pourrait intégrer le guide disponible à l'office de tourisme qui propose un parcours des paysages viticoles gersois via des lieux historiques ; un panneau d'interprétation serait apposé au parc des arbres verts.
- Le charpentier est passé le 12 janvier, il va terminer les travaux en cours.
- Les dossiers de subventions concernant la troisième tranche des travaux de l'église sont déposés et complets. La société SGRP débutera les travaux seconde partie du mois de janvier 2024.
- Le câble sur la façade « EST » de l'église sera enterré le 29 janvier prochain.
- Dans la salle des fêtes, des interrupteurs seront installés pour l'éclairage de la salle afin de ne plus avoir à ouvrir le tableau électrique.
- Le stockage des déchets verts n'est pas esthétique à l'entrée du village (route de Noulens), il est donc retenu de faire cette aire de stockage (benne) des déchets verts le long de la D162 sur un petit terrain communal (parcelle D367)
- Proposition faite d'offrir un petit présent aux anciens non mobiles (chocolats par exemple). Il conviendra d'établir une liste après la soirée des vœux, le samedi 13 janvier.

La séance est levée à 21h35.

Fait à Bascous,
Le 23 janvier 2024

Le Maire,
Nicolas GALISSON

